

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 septembre 2014

Présents : M Camille MARIE, Maire.

M Éric DE LAFORCADE, Mme Martine CORBIERE, Mme GOUESLARD Pierrette, adjoints
M PAUMIER Mickaël, M LETROUVE Bernard, M HEURTAUX Daniel, LETASSEY Georges, M GUILLOCHE
Anthony, Mme DOUBLET Gisèle, Mme LADROUE Alexandra.

Etait absente excusée :

Etait absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme Martine CORBIERE

Date de convocation : le 2 septembre 2014

Lecture du compte rendu du 7 juillet 2014 n'appelle aucune observation. Il est adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance

1) AFFAIRES SCOLAIRES : Point sur la rentrée 2014-2015

Le lundi 1^{er} septembre 2014, Mme Martine CORBIERE, vice-présidente du sigas et Mme Paulette SAVARY, Présidente, ont accueilli l'équipe enseignante dirigée par Mme PERINA Clémentine ainsi que l'ensemble du personnel du SIGAS.

Pour Contrières, nous accueillons Mme MONTAGNE Marion, qui remplace Mme PADOVA actuellement en congés de maternité jusque fin novembre 2014. Pour Trelly, une nouvelle ATSEM, Mme Laëtitia Mammeri, qui remplace Mme TABARD en disponibilité de droit. Pour ce remplacement 65 candidatures ont été reçues et ont fait l'objet d'une sélection avec des critères bien définis.

Le mardi 2 septembre 2014, c'était au tour des 85 élèves du RPI Trelly-Contrières de faire leur rentrée. Mme Martine CORBIERE a assuré l'accueil pour les 24 élèves de CM1 et CM2, ainsi qu'à leurs parents, sur le site de Contrières. Mme Paulette Savary, Présidente du Syndicat scolaire en a fait de même pour les 61 élèves sur le site de Trelly.

Cette rentrée a également été la 1^{ère} séances des TAP. Tous les enfants de Contrières y ont participé et ont semblé ravi des activités proposées par les animateurs de la communauté de communes.

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'aménagement de nouveaux horaires et de nouvelles tâches ont dû être mise en place pour certains agents. Des fiches de postes ont pour cela été créées pour les 5 agents du SIGAS. Mme Martine CORBIERE remercie Mme Karine LEROY pour l'aide apportée à la création de ses fiches.

Concernant le matériel informatique, un ordinateur et la box SFR ont été endommagés par un court-circuit. L'ordinateur a été remplacé par l'ancienne tour de la mairie mais n'est pas très performant. La box, quant à elle, a été changée, elle est donc opérationnelle.

Le vidéoprojecteur présenterait une défaillance au niveau de la couleur. Le Technicien de YSIPC est intervenu mais pour lui, le matériel fonctionne parfaitement. Un rideau au niveau de la porte d'entrée sera installé pour occulter le jour.

Mme Corbière Martine informe le conseil municipal que la demande d'aide du fonds d'amorçage pour accompagner les communes aux nouveaux rythmes scolaires a été effectuée via le portail internet. La demande étant faite avant le 15 septembre, le paiement devrait intervenir courant mi-octobre (rappel : 90€/élèves scolarisés). Cette aide sera ensuite reversée à la communauté de communes de Montmartin-Sur-Mer.

Les élèves confectionnent actuellement des blasons, Mme MONTAGNE Marion demande s'il sera possible de les exposer dans la salle polyvalente. Le conseil émet un avis favorable.

M Eric DE LAFORCADE informe le conseil que le sigas peut établir une fiche de besoin auprès de la communauté de communes pour l'acquisition de matériels, de jeux etc...qui resteraient au sein de l'école.

2) COMMISSION COMMUNICATION : Présentation du projet de « la lettre de Contrières » (suggestions, propositions, améliorations et mise au point pour édition fin septembre)

Mme Martine CORBIERE présente au conseil la maquette de la « lettre de Contrières ». Après avoir entendu les propositions, les suggestions...de chacun, il est convenu que les articles restant à rédiger devront parvenir à Mme Corbière pour le jeudi 18 septembre. La maquette définitive doit être prête pour le 23 septembre et « la lettre » distribuée aux habitants pour le 26 septembre.

3) VOIRIE

Présentation du devis pour la pose d'un miroir au carrefour de Monceaux

Monsieur le maire présente le devis de Signalisation la Croix de Rouen pour un montant de 953.30€ HT soit 1 143.96€ TTC. Le conseil lors d'une précédente réunion avait émis le souhait de solliciter au titre des amendes de police une subvention pour l'acquisition d'un miroir. Mais pour prétendre aux amendes de police il faut que le projet ait une valeur minimum de 2 000 € HT. Le montant du devis étant inférieur à 2000€ la demande ne sera pas acceptée.

Le conseil au vu de ses éléments accepte, pour des raisons de sécurité, l'acquisition d'un miroir pour le carrefour de monceaux pour le montant de 1 143.96 € TTC.

4) FINANCES

• Décision modificative

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide la décision modificative suivante :

Article 678 autres charges exceptionnelles : -1145€

021 virements de la section de fonctionnement : +1145 €

023 virements vers la section d'investissement : +1145€

Article 2188 autres immobilisation corporelles (achat d'un miroir) : 1145€

- **Vote des subventions**

Le conseil municipal avant de voter les subventions souhaiterait avoir les bilans financiers de chaque association. Un courrier sera adressé à chaque Président.

5) AGENDA DES REUNIONS A VENIR

- Suite à la visite des bâtiments communaux, le groupe de travail décide de se réunir le samedi 20 septembre 2014 à 11h00.
- Une réunion pour l'aménagement du chemin de randonnée situé entre le Thiard et la Réauté, est prévue le 27 septembre 2014. Le groupe de travail est composé de M MARIE Camille, M LETASSEY Georges, M HEURTAUX Daniel, M LETROUVE Bernard et Mme DOUBLET Gisèle.
- Le CCAS se réunira le vendredi 19 septembre à 18H00.
- Une réunion organisée par l'association des Maires de France est prévue le mardi 16 septembre à Saint Sauveur Lendelin pour la présentation de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové).

M Eric DE LAFORCADE explique que la loi, dite ALUR, entérine le désengagement de l'Etat dans l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de construire, permis d'aménager...), c'est-à-dire qu'à partir du 1^{er} juillet 2015, l'Etat cessera progressivement de fournir gratuitement ce service aux communes du territoire.

Le Pays de Coutances souhaite trouver une solution pour palier à ce déficit et propose de créer un service d'urbanisme.

M DE LAFORCADE précise que cette loi ne s'appliquera au 1^{er} juillet 2015 qu'aux EPCI regroupant plus de 10 000 habitants. Pour la communauté de communes de Montmartin sur Mer, qui n'a pas la compétence urbanisme et qui regroupe une population totale inférieure à 10 000 Habitants, cette échéance au 1^{er} juillet 2015 ne les concerne pas. L'instruction des dossiers en urbanisme sera assurée par la DDTM jusqu'au 1^{er} janvier 2017, gratuitement.

6) POINT SUR LES INCIVILITES REPETEES SUR LA COMMUNE

Monsieur le maire constate une nouvelle fois des incivilités sur la commune aux conteneurs poubelles. Une plainte de la Mairie a été déposée à la Gendarmerie. M le maire rappelle que la déchetterie est ouverte le lundi mercredi jeudi vendredi et samedi.

QUESTIONS DIVERSES

- M Mickaël PAUMIER demande que le cimetière soit propre pour la toussaint. Le conseil décide que l'entretien sera fait par l'employé communal habilité pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Un équipement adéquat à cette fonction lui sera remis dans les meilleurs délais. (Pulvérisateur, tenue...)

- M DE LAFORCADE informe le conseil qu'il a pris contact avec M NORMAND de STGS pour organiser les contrôles de raccordements des particuliers au réseau assainissement collectif. Les particuliers devraient recevoir un courrier de STGS, prochainement pour fixer un rendez-vous.
- La communauté de Communes devrait prochainement proposer de prendre la compétence assainissement collectif.
- Monsieur le Maire informe le conseil du décès de M SCHMITT Victor, l'un des premiers fondateurs au jumelage de Contrières/Bergbieten le 28 août 2014 à l'âge de 88ans.
- Mme Pierrette GOUESLARD rappelle que le repas des anciens aura lieu le 4 octobre 2014. M Éric de LAFORCADE, M Daniel HEURTAUX, Mme Gisèle DOUBLET et Mme Pierrette GOUESLARD assureront le service.
- L'office du Tourisme remercie les organisateurs de la randonnée pour le bon accueil réservé aux 125 participants et le bon goûter qui s'en est suivi, le jeudi 4 septembre 2014.

La séance est levée à 22 H42